

LA GRATUITÉ DE LA CULTURE AU PRISME DU DROIT

Paris, 16 avril 2010

La question de la gratuité des « consommations » culturelles est durablement inscrite dans le débat public. Entre autres moments de référence de ce débat, il y a eu les vœux 2009 du président de la République aux acteurs de la culture (Nîmes, 13 janvier 2009), les états généraux de la presse. C'est encore la loi Hadopi qui a mobilisé des références à la gratuité aussi bien de la part de ses partisans que de la part de ses adversaires. Or, par hypothèse, la réflexion sur la gratuité de la culture intéresse et implique le droit.

Colloque de l'Association française de droit des médias et de la culture – Conception et programmation : Pascal Mbongo, Professeur des Universités, président de l'Association française de droit des médias et de la culture

Manifestation soutenue par la Ville de Paris et par :

Carbonnier
Rastie Lamaze
associés
SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

DDG
Deprez | Guignot | Associés

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

9 h. Accueil des participants

9h30. Ouverture par M. David KESSLER, Conseiller d'État, Conseiller du Maire de Paris

Principes et protocoles de la gratuité
sous la présidence de M. François TERRÉ
Membre de l'Institut de France

Gratuité et notions voisines, Carlo Santulli, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, président de l'OJIV

Gratuité et propriété intellectuelle, Pierre Deprez, Avocat au Barreau de Paris

Gratuité des activités culturelles : relations juridiques et fiscales entre les entreprises culturelles et les collectivités publiques, Éric Baron, Avocat au Barreau de Paris

Discussion - Pause

Gratuité de la culture et domaine public mobilier,
Benoît Delaunay, Professeur à l'Université de Poitiers

L'idée de gratuité dans le débat sur la loi Hadopi,
Agnès Granchet, Maître de conférences à l'Université
Panthéon-Assas

**Les aides publiques aux médias. Objectifs, effets et
réalités,** Emmanuel Derieux, Professeur à l'Université
Panthéon-Assas

Discussion – Déjeuner libre

14 h. Reprise

Phénoménologie de la gratuité
*sous la présidence de M. Michel Rasle,
Avocat au Barreau de Paris, président
du Conseil d'administration de l'AFDMC*

Gratuité de la culture et droit des services publics,
Élisabeth Mella, Maître de conférences à l'Université
Paris-Dauphine

Les marchés publics de librairies, Jean-David Dreyfus,
Professeur à l'Université Paris-Dauphine, Avocat au
Barreau de Paris

**La gratuité du livre scolaire : un handicap pour les
librairies indépendantes ?,** Mathieu Perona,
Enseignant-chercheur à l'École d'économie de Paris

Discussion - Pause

Bibliothèque numérique et gratuité, Lucien Castex,
ATER en droit privé à l'Université de Bourgogne

Fonds de dotation et droit du mécénat culturel,
Gilles de Boissésou, Avocat au Barreau de Paris

Quelle économie pour la gratuité ?, Pierre-Jean
Benghozi, Directeur de recherche au CNRS, Directeur
du Pôle de recherche en économie et gestion de l'École
Polytechnique

Discussion

**Réflexions conclusives : M. François TERRÉ, Membre
de l'Institut de France**

17 h. Cocktail

**Lieu : Mairie du IV^{ème} arrondissement de Paris,
Salle des fêtes – 2, place Baudoyer, Paris 4^e**

*Entrée libre sur inscription préalable par voie postale
AFDMC – 30, quai des Célestins – 75004 Paris
www.droit-medias-culture.com*

LA GRATUITÉ DE LA CULTURE AU PRISME DU DROIT

Paris, 16 avril 2010

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Qualité :
Adresse :
Tél. :
Courriel :

Bulletin à renvoyer à l'adresse de l'Association :

Association Française de Droit des Médias et de la Culture

30, quai des Célestins – 75004 Paris

Courriel : droitmediasculture@gmail.com

www.droitmediasculture.com